



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veuillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2025, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 273 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉPARATION DE LA RUE DES ALOUETTES** a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au <https://www.cantonddegore.qc.ca/fr/publications/reglements>

Donné à Gore, Qc.
Ce 3^e jour de décembre 2025

Sarah Channell
Secrétaire-trésorière